

**LA FONDATION MADELI-AIDE
RAPPORT FINANCIER
30 SEPTEMBRE 2019**

LA FONDATION MADELI-AIDE

RAPPORT FINANCIER

30 SEPTEMBRE 2019

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA FONDATION MADELI-AIDE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LA FONDATION MADELI-AIDE** (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 30 septembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons de ses activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Corbeil Boudreau & Associés inc. ⁽¹⁾

Cap-aux-Meules, le 16 mars 2020

¹ Par Paul-André Bourque-Éloquin, CPA auditeur, CA

LA FONDATION MADELI-AIDE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Campagne de financement	277 000 \$	65 000 \$
Activité de financement - souper homard (Montréal)	150 370	180 498
Activité de financement - souper homard (Québec)	143 790	173 828
Dons	55 325	69 720
Intérêts	32 174	15 625
Cotisations des membres	259	138
	658 918	504 809
CHARGES		
Bourses d'études	190 749	174 000
Promotion des études	134 247	82 289
Campagne de financement	76 608	71 479
Salaires	35 592	26 625
Activité de financement - souper homard (Montréal)	30 555	51 931
Activité de financement - souper homard (Québec)	28 084	49 733
Site internet et autres services informatiques	11 780	7 400
Frais de cartes de crédit	7 619	7 408
Fournitures de bureau, frais de réunions et de déplacement	2 733	2 254
Frais liés au versement des bourses d'études	2 689	2 783
Publicité	1 119	376
Services téléphoniques	978	774
Intérêts et frais bancaires	904	130
Assurances	718	718
Papeterie, photocopies et services postaux	405	226
Amortissement des immobilisations corporelles	354	453
Frais liés au comité "Les Ancrés"	-	7 512
Honoraires professionnels	-	2 650
Mauvaises créances	(300)	1 204
Variation de la juste valeur des placements	(10 935)	-
	513 899	489 945
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	145 019 \$	14 864 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2019

	2019	2018
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	262 312 \$	243 476 \$
Débiteurs (note 3)	33 820	29 438
Frais payés d'avance	595	1 138
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	19 523	1 265 237
	316 250	1 539 289
PLACEMENTS (note 4)	1 826 175	437 663
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	507	861
SITE WEB EN COURS DE CONCEPTION	11 678	-
	2 154 610 \$	1 977 813 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	38 798 \$	7 020 \$
ACTIF NET		
RÉSERVE DE CAPITAL PERPÉTUEL	1 250 000	1 250 000
FONDS FRANKLIN-DELANEY	101 000	104 000
FONDS JEAN-LAPIERRE	79 127	34 303
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	12 185	861
NON AFFECTÉ	673 500	581 629
	2 115 812	1 970 793
	2 154 610 \$	1 977 813 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



, administrateur



, administrateur

LA FONDATION MADELI-AIDE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019

	Réserve de capital perpétuel	Fonds Franklin- Delaney	Fonds Jean- Lapierre	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 250 000 \$	104 000 \$	34 303 \$	861 \$	581 629 \$	1 970 793 \$	1 955 929 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(3 000)	(9 999)	(354)	158 372	145 019	14 864
Investissement en immobilisations	-	-	-	11 678	(11 678)	-	-
Affectations d'origine interne (note 8)	-	-	54 823	-	(54 823)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 250 000 \$	101 000 \$	79 127 \$	12 185 \$	673 500 \$	2 115 812 \$	1 970 793 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	145 019 \$	14 864 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	354	453
Intérêts sur placements	(29 276)	1 138
Variation de la juste valeur des placements	(3 178)	-
	112 919	16 455
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	27 939	9 048
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	140 858	25 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 320 000)	(15 000)
Encaissement de placements	1 209 656	152 843
Acquisition d'un site web	(11 678)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(122 022)	137 843
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	18 836	163 346
ENCAISSE AU DÉBUT	243 476	80 130
ENCAISSE À LA FIN	262 312 \$	243 476 \$

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'encourager la persévérance et la réussite scolaire aux Îles-de-la-Madeleine et soutenir financièrement les jeunes étudiants madelinots qui doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de l'archipel. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et au site web sont présentés à l'actif net investi en immobilisations.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour assurer la pérennité de la fondation. Ces sommes sont présentées à titre de réserve de capital perpétuel.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour l'octroi de la bourse d'excellence Jean-Lapierre. Ces sommes sont présentées à titre de Fonds Jean-Lapierre.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour l'octroi de la bourse d'excellence Franklin-Delaney. Ces sommes sont présentées à titre de Fonds Franklin-Delaney.

Comptabilisation des produits

La méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction de la période de détention des placements.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La fondation a reçu des apports sous forme de fournitures pour mener des activités de financement. Certains apports peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ces apports représentent un montant de 40 006 \$ (59 275 \$ en 2018). La fondation ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de fournitures et services.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et le site web doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la fondation. Si une perte de valeur potentielle est constatée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable sur sa valeur résiduelle. La perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la perte de valeur est déterminée. La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente ultérieurement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent courus.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des intérêts courus à recevoir.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des salaires à payer.

LA FONDATION MADELI-AIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	2 028 \$	6 600 \$
Provision pour dépréciation	(600)	(1 200)
	1 428	5 400
Taxes de vente	31 251	23 341
Intérêts courus	1 141	697
	33 820 \$	29 438 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2019

4. PLACEMENTS

	2019	2018
Épargnes à terme au taux d'intérêt de 1,15 % et 2,28 %, échéant en septembre 2021 et janvier 2022 (coût : 2019 - 1 113 658 \$; 2018 - 112 352 \$);	1 113 658 \$	112 532 \$
Placements garantis liés aux marchés à des taux d'intérêt variant en fonction des indices sur le marché, échéant à diverses dates entre janvier 2021 et septembre 2024 (coût : 2019 - 709 339 \$; 2018 - 524 727 \$);	712 517	534 344
Compte avantage entreprises, à un taux d'intérêt variable en fonction des soldes détenus, échéant en juin 2024 (coût : 2019 - 19 523 \$; 2018 - 1 056 024 \$).	19 523	1 056 024
	1 845 698	1 702 900
Placements réalisables au cours du prochain exercice	19 523	1 265 237
	1 826 175 \$	437 663 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	2 079 \$	1 572 \$	507 \$	845 \$
Logiciels	456	456	-	16
Affiches	1 327	1 327	-	-
Matériel de bureau	234	234	-	-
	4 096 \$	3 589 \$	507 \$	861 \$

6. AVANCES BANCAIRES

La fondation dispose d'une carte de crédit d'un montant autorisé maximal de 1 000 \$, à un taux d'intérêt de 12,20 %, ne comportant aucune garantie, ni date de renouvellement.

LA FONDATION MADELI-AIDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2019

7. CRÉDITEURS

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	31 519 \$	596 \$
Déductions à la source	5 016	4 481
Salaires	2 263	1 943
	38 798 \$	7 020 \$

8. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté le montant de 54 823 \$ pour le fonds Jean Lapierre pour le versement de bourses. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Débiteurs	(4 382) \$	8 602 \$
Frais payés d'avance	543	718
Créditeurs	31 778	(272)
	27 939 \$	9 048 \$

10. ENGAGEMENT

La fondation s'est engagée, en vertu d'une convention de partenariat, à verser une somme de 15 000 \$ annuellement pour la promotion des études. La convention prendra fin en juin 2023.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus. Au 31 décembre 2019, un fournisseur représentait 95 % des comptes fournisseurs et frais courus, mais la direction ne croit pas être exposé à un risque par rapport à ce fournisseur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux comptes clients et aux intérêts courus à recevoir.

La fondation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La fondation n'exige généralement pas de caution.

Pour les promesses de dons, la fondation ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

